



Les Régions en action pour soutenir les mobilités apprenantes en formation professionnelle

Une prise de position commune FREREF - EARLALL

Quelques faits

Il est bien établi que deux facteurs importants influencent positivement l'accès à l'emploi pour les personnes en formation professionnelle

- Le recours à des périodes d'alternance entre l'école (ou centre de formation, collège, lycée, université) et le lieu de travail. Nous appelons cette méthode « *l'apprentissage* » qui comprend toutes les formes d'alternance : une semaine à l'école/une semaine au travail, trois semaines à l'école et jusqu'à six mois sur le lieu de travail et toute autre combinaison.
- La possibilité de se rendre dans un (ou plusieurs) pays étrangers pour réaliser une partie de cet apprentissage, et si possible, pas uniquement la partie scolaire mais aussi la partie en entreprise. S'agissant d'une mobilité liée à un programme de formation, théorique et pratique, nous ne considérons pas la mobilité comme étant uniquement dédiée à l'apprentissage d'une langue, mais plutôt comme un moyen d'apprendre un métier (sur le plan théorique et pratique) tel que cela est prévu dans la formation professionnelle.

La combinaison de l'apprentissage et de la mobilité n'est pas simple, à cause de plusieurs facteurs contraignants :

- le moment de la mobilité :
 - le plus simple est de se déplacer entre deux centres de formation ; il peut être choisi de manière à correspondre au programme des deux établissements ;
 - une autre solution est de se déplacer pour un stage en entreprise à l'étranger, sans que cela soit relié à la formation en alternance (pendant les congés scolaires par exemple) ;
- la durée de la mobilité :
 - les mobilités les plus simples à mettre en œuvre sont courtes (une ou deux semaines). Elles ne perturbent pas trop le cursus initial, elles sont moins stressantes pour la personne concernée et plus simples à organiser pour la structure accueillante ;
 - une mobilité d'un semestre (ou d'une année complète, selon l'organisation du programme de formation) reste relativement simple à mettre en place, bien que plus lourde financièrement pour la personne en mobilité ;
 - une solution intéressante est la possibilité de se déplacer suffisamment longtemps pour s'imprégner de l'esprit du milieu de destination (dans le lieu de formation théorique et en situation de travail en entreprise) sans désorganiser l'ensemble du cursus de l'année. Ce sont des mobilités d'un mois ou un mois et demi avec des temps d'alternance dans le pays de destination ;
- la question du contrat de travail et du salaire :
 - cette question diffère selon les pays ;
 - le statut de l'apprenti n'est pas le même dans les pays européens ;
 - le statut légal du temps de travail est différent (responsabilité, assurances, etc) ;



- le salaire est différent (montant, taxes, etc.) ;
- la reconnaissance mutuelle des études, des qualifications et de l'expérience par des crédits ou des diplômes.

Des exemples existent de coopérations fructueuses entre deux régions, deux villes ayant réussi à mettre en place des accords permettant l'échange de jeunes en formation professionnelle (notamment dans le cadre de coopération transfrontalière). Mais ces coopérations sont limitées et les négociations et accords sont souvent ponctuels, nécessitant d'être rediscutés systématiquement et ne sont pas transposables à d'autres situations.

Une mobilité apprenante « complète » (combinant à la fois apport théorique à l'école et pratique sur le lieu de travail) d'un jeune en formation professionnelle produit un effet de levier dans la création de valeur

- pour le jeune lui-même car il peut bénéficier :
 - d'une immersion plus longue dans le pays de destination : langue, culture, etc. ;
 - d'un temps plus long dans l'établissement de formation : autres méthodes d'apprentissage et de réalisation des travaux scolaires ;
 - d'un temps plus long en entreprise, pour se familiariser avec une autre organisation du travail, des outils, de stratégies d'accès à de nouveaux marchés, etc ;
- pour les centres de formation ;
- pour les entreprises avec des stratégies d'internationalisation ;
- pour l'Europe avec l'acquisition de valeurs liées à la citoyenneté européenne.

« Un part, tout le monde change »

La mobilité des personnes en formation professionnelle pourrait être néanmoins facilitée par :

- l'existence de plateformes régionales pour soutenir la mobilité de la formation professionnelle (comme par exemple la plateforme Auvergne-Rhône-Alpes pour la mobilité des apprentis), qui identifient clairement et précisément les opportunités de mobilités disponibles pour les personnes de ce secteur (modèle du guichet unique mettant en commun les données et les outils de communication) ;
- l'existence de référents-mobilité dans les centres de formation ;
- des formations dédiées aux personnels des établissements d'enseignement et aux tuteurs d'entreprise ;
- l'existence de labels de qualité pour la mobilité du côté des entreprises (tel que le label Euroapprentissage) ;
- l'existence de partenariats ad hoc entre régions permettant de traiter les questions de régulations, contrat de travail, assurances, sécurité sociale, etc. ;
- la définition d'un statut européen de l'apprenti et d'un cadre réglementaire unique ;
- le renforcement du rôle des institutions intermédiaires – à la fois territoriales et sectorielles – engagées dans la préparation, la gestion et le suivi de la mobilité.

Notre déclaration

Il est absolument nécessaire de multiplier les possibilités pour les jeunes personnes en formation professionnelle de passer du temps à l'étranger au cours de leur parcours de formation et donc de :

- ✓ accroître le nombre de mobilités : nombre de personnes en mobilité, nombre de centres de formation envoyant et/ou recevant des jeunes, nombre d'entreprises impliquées ;
- ✓ augmenter la durée de chaque mobilité : une semaine n'est clairement pas suffisant ; un trimestre ou un semestre serait plus approprié pour une mobilité « complète » ;
- ✓ développer la qualité des mobilités : en développant et promouvant des labels de qualité ;

- ✓ se concentrer sur l'alternance école/entreprise ;
- ✓ faciliter la validation et la reconnaissance des capacités et compétences acquises de manière non formelle, en entreprise ou en formation ;
- ✓ assurer la reconnaissance des bénéficiaires de la mobilité (pour l'ensemble des acteurs) en créant des observatoires mettant en lumière les effets à moyen et long terme ;
- ✓ prendre en compte la diversité des publics cibles de la formation professionnelle : les besoins des apprentis et des étudiants en formation professionnelle qui ont un enseignement général moins élevé et des formateurs venant de l'entreprise.

Pour cela, il est important de :

- ✓ reconnaître toutes les étapes déjà accomplies, telles que :
 - la convention entre Auvergne-Rhône-Alpes et la Catalogne depuis 10 ans ;
 - la déclaration de Barcelone en 2009-2010 ;
 - les études d'impacts des programmes européens ;
 - etc.
- ✓ mobiliser tous les organismes, fonds, programmes, projets financeurs ;
 - Erasmus +, naturellement mais aussi ;
 - les autres fonds européens : programmes jeunesse, FSE, FEDER, Interreg, etc ;
 - les Fonds Nationaux ;
 - les Fonds Régionaux ;
 - les Fonds Privés (branches professionnelles, chambres consulaires, etc) ;
- ✓ reconnaître le rôle majeur joué par les Régions.
 - elles informent ;
 - elles accompagnent ;
 - elles soutiennent ;
 - elles organisent ;
 - elles mettent en œuvre des systèmes et des plateformes ;
 - elles permettent à l'ensemble des acteurs de se rencontrer : centres de formation, chambres consulaires, branches sectorielles, entrepreneurs, etc. ;
 - elles **financent** les mobilités.

Ce que nous proposons

Les réseaux FREREF et EARLALL proposent à l'ensemble de leurs membres et à toutes les Régions et collectivités territoriales, entités publiques ou privées, engagées dans le développement et le soutien des mobilités apprenantes en formation professionnelle d'agir ensemble :

- de valoriser et développer le rôle des Régions au-delà des initiatives et des programmes des institutions européennes ;
- de développer des Plateformes Régionales pour la Mobilité des Apprentis en tant qu'éléments clés des politiques régionales pour la formation professionnelle et la mobilité des apprentis ;
- de soutenir une réflexion en profondeur sur la mobilité en tant que processus de développement (avant et après, pas seulement pendant la mobilité) ; cela signifie :
 - en ce qui concerne Erasmus +, par exemple, de mettre en place une ligne budgétaire spécifique pour la construction de partenariats stables (y compris les entreprises) afin de mettre en place des processus durables pour préparer les mobilités d'apprentis entre eux et leurs réseaux ; de

fournir également des lignes budgétaires afin de développer un processus d'évaluation participative permanente au sein de ces partenariats

- en ce qui concerne les régions, d'inclure ces réflexions dans leurs plateformes ;
 - pour tous, de développer un dialogue ouvert et participatif entre les Régions et la Commission Européenne (DG EAC et DG Emploi) afin de mieux évaluer les impacts et les résultats des innovations sur les politiques et d'émettre des recommandations pertinentes pour aller plus loin ;
- **de mettre en place une réflexion stratégique à propos de l'impact des mobilités sur l'évolution des métiers, des emplois, de l'économie, des partenariats, etc.** L'agence française Erasmus + est à l'origine de la création d'un observatoire national de l'impact du programme, ce qui est une bonne initiative. Nous proposons que les Plateformes Régionales développent également cette fonction d'observatoire ; l'évaluation des impacts au niveau régional serait plus conforme à la gestion des processus de mobilité d'apprentissage.

Pour initier la démarche

- Rejoignez-nous pour le Workshop " Mobility in VET and Apprenticeship", organisé durant la Semaine de la Formation Professionnelle à Bruxelles le 8 décembre 2016 après-midi, pour promouvoir notre action et initier le mouvement ; pour cela, nous avons besoin du soutien d'autant de structures régionales et européennes que possible. <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=88&eventsId=1125&furtherEvents=yes>
- Nous proposons de lancer un **inventaire des Plateformes ou dispositifs existants dans l'ensemble de nos Régions** membres afin de **collecter les pratiques innovantes et leur facteurs clés de succès** pour soutenir la mobilité des jeunes en formation professionnelle et particulièrement de ceux que nous avons appelés "apprentis" au début de ce document. Ceci pourrait être supporté par un projet Européen ;
- ensuite nous proposons de promouvoir la **création d'une Communauté de Pratique Européenne pour développer et soutenir la mobilité des apprentis**, supportée par **l'interconnexions des Plateformes Régionales** ; cela ne nécessite pas de créer une nouvelle structure, mais seulement d'organiser des liens et des échanges entre les acteurs des Plateformes Régionales ; de partager les pratiques innovantes ; la méthodologie pour mettre en œuvre la Communauté de Pratique pourrait être réalisée dans le premier projet et mise en œuvre dans un second ;
- enfin nous préconisons de favoriser et soutenir le développement de partenariats parmi les acteurs de la mobilité en formation professionnelle, afin de lancer des initiatives en commun et des projets ultérieurs. .